



LE FOYER DE CACHAN
La réussite au bout du parcours

Rectorat
À l'attention de Monsieur le Recteur
4, rue Georges Énesco
9400 Créteil

Paris, le 16 juin 2008

Monsieur le Recteur,

Je vous prie de bien vouloir retirer votre autorisation de fermeture du collège pour la rentrée 2008 dans l'attente de la consultation préalable du comité d'entreprise, et ce bien que le Foyer de Cachan n'ait jamais eu une telle autorisation.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour mémoire, l'ordonnance rendue le 6 mai 2008 par le Président du Tribunal de grande instance de Créteil, qui vous a déjà été communiquée par le comité d'entreprise du Foyer de Cachan.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées et dévouées.

Présidente du Foyer de Cachan

P.J. : ordonnance de référé du 6 mai 2008.